

Les principaux défenseurs du traité commercial UE-Mercosur sont le secteur agro-industriel dans les pays du Mercosur et le secteur industriel – essentiellement le secteur automobile allemand – au sein de l'UE.

## Accord UE-Mercosur Du pain sur la planche pour les syndicats

**Il y a un an, le 28 juin 2019, l'Union européenne a signé un accord de principe en vue d'un traité commercial élargi avec les pays du Mercosur. L'accord doit encore suivre un long parcours au sein des institutions européennes avant d'être effectivement adopté, mais il suscite déjà la forte opposition de nombreux États membres de l'UE, dont la Belgique. Pourquoi cette résistance? Cet accord commercial est-il conforme aux principes énoncés lors du congrès de la CSC sur la transition pour une politique commerciale qui ambitionne de promouvoir le travail décent et une transition socialement juste?**

### *Pourquoi l'UE et le Mercosur veulent-ils cet accord?*

Le Mercosur est le principal bloc commercial d'Amérique latine. Il réunit quatre pays: le Brésil, l'Uruguay, le Paraguay et l'Argentine. Ensemble, ils forment une zone de libre-échange de 265 millions d'habitants. Le Brésil compte à lui seul 209 millions d'habitants et plus de la moitié des revenus du Mercosur.

Pour l'UE et le Mercosur, cet accord est important car il vise à créer un marché commun libre de quelque 710 millions de consommateurs, ce qui représente environ un quart du revenu mondial. Cet accord a pour principal objectif de libéraliser les tarifs douaniers. Le Mercosur libéraliserait en 15 ans 91% des droits d'importation sur les produits de l'UE et l'UE libéraliserait 92% des droits d'importation sur les produits du Mercosur.

Les produits d'exportation des pays du Mercosur sont principalement agrico-

les: les trois fameux «soja, bœuf et sucre», ainsi que le bioéthanol, le riz, le maïs et la farine. Les exportations de l'UE vers le Mercosur concernent principalement des produits industriels, avant tout pour permettre au secteur automobile et, plus largement, au secteur technologique, d'accéder au marché du Mercosur. On cite parfois cet accord comme le «*deal of cars for cows*» («*le deal des voitures pour les vaches*»). Il n'est donc pas étonnant que les principaux défenseurs de l'accord soient le secteur agro-industriel dans les pays du Mercosur et le secteur industriel – essentiellement le secteur automobile allemand – au sein de l'UE.

Pour la Commission européenne, cet accord s'inscrit dans une vision offensive de la position de l'UE dans le monde. Le multilatéralisme et la coopération commerciale au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se complexifient. Aussi, l'UE souhaite conclure des accords commerciaux bilatéraux avec des régions et des pays économiquement forts. Il importe pour

l'UE que les normes européennes des produits industriels et des services deviennent des normes mondiales. Elle renforcerait ainsi sa position sur le marché mondial. Cette approche repose également sur une vision du développement économique de l'UE axée sur la conquête de marchés d'exportation extérieurs à l'UE. Cette vision est bien sûr propagée par les pays exportateurs au sein de l'UE, comme l'Allemagne, les Pays-Bas et les pays scandinaves. En raison de l'important excédent commercial de l'UE vis-à-vis du reste du monde (3,5% du PIB), on peut se demander s'il est souhaitable de renforcer les exportations et si cela ne risque pas de poser problèmes à certains pays partenaires.

### *Respect des normes fondamentales du travail?*

Notre principale préoccupation à la CSC est que le commerce promeuve le travail décent et donc que tout accord commercial européen respecte les normes fondamentales du travail promulguées par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce principe implique également de protéger nos propres travailleurs contre le dumping social, en instaurant des conditions de concurrence équitables pour les deux parties signataires de l'accord commercial!

Or, les droits en matière de travail et les droits humains sont gravement bafoués dans la région du Mercosur et au Brésil

en particulier. En 2020, *Human Rights Watch* a publié un rapport accablant sur le respect des droits humains au Brésil sous le régime de Bolsonaro. Le rapport fait état de pas moins de 6.600 décès dus à des violences policières, à la torture de prisonniers, aux violations des droits des enfants, des migrants, des femmes, des minorités sexuelles et des peuples indigènes.

Dans son «*Indice des droits dans le monde*» (voir p. 30), la Confédération syndicale internationale (CSI) a placé le Brésil sur la liste des dix pires pays du monde en termes de respect des droits du travail, en raison des violences perpétrées à l'encontre des syndicalistes et du démantèlement du droit à la négociation collective.

Le Brésil n'a pas ratifié la norme fondamentale du travail n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale.

Les autres pays du Mercosur ont ratifié toutes les normes fondamentales du travail (1), mais ils ne les respectent pas suffisamment. Au Brésil, le travail des enfants et le travail forcé constituent un problème majeur, en particulier dans les grandes exploitations agricoles tournées vers l'exportation (*latifundia*). De 2000 à 2015, de grandes avancées ont été enregistrées dans les programmes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, notamment sous le gouvernement du président Lula (du Parti du travail), mais ces programmes ont été annulés sous Bolsonaro. Au cours de la même période, les pays du Mercosur ont généralement connu des progrès en matière de développement social, d'emplois de qualité, de revenus décents, de protection sociale et de lutte contre les inégalités. Depuis, les gouvernements de droite de Macri et Bolsonaro, favorables aux mondes des affaires, ont enrayé le développement social et les droits du travail en Argentine et au Brésil.

### **Respect des droits environnementaux?**

En ce qui concerne le respect des droits environnementaux, la région connaît

également de gros problèmes. L'an dernier, une grande partie de la forêt amazonienne a brûlé. La déforestation, qui vise à créer de la place pour les trois grands secteurs de l'agro-business (soja, sucre, bœuf), se poursuit à un rythme effréné, sans que l'actuel gouvernement brésilien n'y fasse obstacle. Les écologistes et les ONG craignent que l'accord UE-Mercosur n'encourage davantage ces tendances néfastes pour le climat et l'environnement, en augmentant la demande d'exportation de ces produits agricoles vers l'UE (2). Les organisations d'agriculteurs en Europe et en Belgique craignent une concurrence déloyale de l'agro-business latino-américain qui ne doit pas respecter les mêmes normes de sécurité alimentaire. Dans ces pays, les systèmes de sanction sont faibles et le recours aux pesticides largement répandu.

### **Absence de leviers pour le respect de l'environnement et des droits du travail**

La Confédération européenne des syndicats (CES) et les syndicats du Mercosur ne considèrent pas le présent accord comme un cadre constructif pour promouvoir le travail décent et une transition socialement juste. Les principales objections formulées par les syndicats sont l'absence de leviers dans le chapitre sur la durabilité de l'accord pour la promotion des droits du travail, de l'environnement et des droits humains. Il est impossible d'imposer le respect de ces droits car aucune sanction n'est prévue en cas de violation. Dans leur déclaration, les dirigeants syndicaux latino-américains et européens insistent également sur le contexte politique de cet accord.

Est-il opportun de conclure actuellement un accord avec ce gouvernement brésilien qui ne respecte pas les droits humains et le droit du travail et qui

méprise la démocratie et l'État de droit?

### **Que faire de cet accord?**

L'accord de coopération UE-Mercosur est dit mixte. Il comprend un accord commercial – une compétence de l'UE depuis le Traité de Lisbonne – mais aussi un accord de coopération politique.

Le volet commercial – si l'on en fait un accord séparé – ne nécessite que l'approbation des institutions de l'UE (Parlement européen, Conseil européen et Commission européenne). Le reste de l'accord doit également être ratifié par tous les parlements des États membres de l'UE.

Les parlements d'Autriche, d'Irlande, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas et, pour la Belgique, les parlements régionaux de Wallonie et de Bruxelles ont déjà indiqué qu'ils ne pouvaient pas approuver l'accord dans sa forme actuelle, parce qu'il n'est pas cohérent avec le cadre politique et législatif européen en faveur d'un développement durable sur le plan environnemental et social.

### **Qu'en pense la CSC?**

La CSC estime que cet accord n'atteint pas les objectifs finaux que nous avons fixés afin de rendre le commerce équitable et de conclure de meilleurs accords commerciaux. Il nous reste du pain sur la planche pour cet automne: des campagnes de sensibilisation auprès de l'opinion publique et de nos affiliés et surtout des actions de lobbying auprès de nos responsables politiques pour leur faire comprendre que nous voulons de meilleurs accords commerciaux qui confèrent une place centrale au travail décent et à une transition socialement juste.

| Karin Debroey |

(1) Liberté d'organisation syndicale et de négociation collective, interdiction du travail forcé, interdiction du travail des enfants, interdiction de la discrimination sur le lieu de travail, conformément aux conventions de l'OIT.

(2) Des quotas stricts ont été fixés pour la viande bovine. Pourtant, ils accroissent le commerce transatlantique de la viande alors que, dans le même temps, la Commission européenne veut développer une «stratégie de la chaîne courte» pour les produits agricoles. Comprenez qui pourra!

